



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 31 mai 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	23/05/2013
Affichage	23/05/2013

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

**THEME : TRAVAUX 5.**

**OBJET :** CONVENTION DE  
PRET DE L'ENSEMBLE  
TURBINE/GENERATRICE  
DE L'ANCIENNE USINE DE  
LA SCHAPPE AU MUSEE  
DU PARLEMENT A GAP.

**Etaient Présents :** DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.  
GUERIN Nicole pouvoir à PETELET Renée.  
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard.  
NICOLOSO Alain pouvoir à DAVANTURE Bruno.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.  
BRUNET Pascale pouvoir à JIMENEZ Claude.  
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

**Absents-Excusés :**

CIRIO Raymond, GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001 un musée technique a été ouvert à Charance. Ce musée présente au travers des matériels exposés, l'histoire économique et humaine des Hautes-Alpes sur la période de 1790 à 1950.

Dans les mois à venir, un nouvel espace doit s'ouvrir dédié à l'énergie dans les Hautes-Alpes sur la période fin 19<sup>ème</sup>/début 20<sup>ème</sup> siècle.

Le Musée du Parlement de Gap nous sollicite afin que la Ville de Briançon mette à leur disposition l'ensemble Turbine/Génératrice de l'ancienne usine de la Schappe.

Par convention, il est convenu entre les deux parties que la Ville de Briançon mettra à la disposition du Musée du Parlement, à titre gracieux, la turbine/génératrice de l'ancienne usine de la Schappe.

L'enlèvement, le transport et la couverture assurance du matériel seront à la charge du Musée du Parlement de Gap.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer au nom ou pour le compte de la commune, la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM

The image shows a blue circular official stamp of the 'VILLE DE BRIANÇON' with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp. The name 'Gérard FROMM' is printed in black below the stamp. The text 'Le Maire,' is written above the signature.

TRANSMIS LE 06 JUIN 2013  
PUBLIÉ LE 06 JUIN 2013  
NOTIFIÉ LE 11 JUIN 2013

# Convention de prêt à usage de Matériel

Entre

La Commune de Briançon, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment mandaté par délibération n° ..... du Conseil Municipal en date du ..... 2013 ;

Ci-après dénommé « Le prêteur »

D'une part,

Et

Le Musée du Parlement, sis 31 bis route de l'Audet, Charance, 05000 GAP, représenté par, Monsieur Yves BROCHIER, fondateur/conservateur, dûment habilité ;

Ci-après dénommé « Le bénéficiaire »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETÉ CE QUI SUIT :



## Article 1 - Objet

Le prêteur concède à titre de prêt à usage purement gracieux et en conformité avec les articles 1875 à 1877 et suivants du code civil au bénéficiaire qui accepte, sous les clauses, charges et conditions de droit et d'usage en pareille matière et notamment sous celles énumérées aux présentes, L'ensemble turbine/génératrice de l'ancienne usine de La Schappe..

## Article 2 - Durée

Le présent prêt à usage d'objet consenti pour une durée de 5 (cinq) ans à partir de la date de la signature.

## Article 3 - Charges et conditions

Ce prêt à usage est consenti et accepté de bonne foi entre les parties et en conformité avec les règles professionnelles applicables aux Musées.

A l'expiration du prêt, l'ensemble turbine/génératrice sera restitué au prêteur sous l'entière responsabilité du bénéficiaire sauf accord spécifique entre les parties qui en reverserait la charge de responsabilité.

Durant la durée du prêt, l'ensemble turbine/génératrice sera placé sous l'entière responsabilité du conservateur du musée du Parlement qui sera chargé de sa conservation, de sa gestion, de sa présentation et de son étude.

L'intégralité de charges liées aux biens prêtés sera supportée par le bénéficiaire qui s'y oblige irrévocablement.

#### **Article 4- Résiliation**

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans les cas suivants : cas de force majeure, fermeture du musée du Parlement, ouverture d'un musée communal sur Briançon, exposition réalisée à Briançon.

#### **Article 5- Litiges**

Les contestations qui pourraient s'élever entre le preneur et la Commune de Briançon au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente seront de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

#### **Article 6- Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites les parties élisent domicile :

La Commune de Briançon : en la Mairie de BRIANÇON - 1, rue Aspirant Jan - 05100 BRIANÇON ;

Le Musée du Parlement : 31, bis route de l'Audet - Charance - 05000 GAP.

Fait, en quatre exemplaires originaux,  
Briançon, le.....

*Pour « Le Musée du Parlement »,*  
**Yves BROCHIER**

*Le Maire,*  
**Gérard FROMM**